

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Franceville : atelier de renforcement des capacités en protection de la faune sauvage

UNE initiative du ministère des Eaux et Forêts et de la Mer.

Guy MADJOUA-SANGOUETABA
Franceville/Gabon

À l'initiative du ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres – en collaboration avec l'ONG "Conservation Justice" –, la ville de Franceville a abrité, le week-end passé, un atelier de renforcement des capacités des officiers et des agents de police judiciaire en matière de protection de la faune sauvage en République gabonaise.

Pendant ces deux jours de travaux les participants venus des quatre coins de la province du Haut-Ogooué, ont abordé plusieurs thèmes. Ils ont étudié, en premier "le cadre réglementaire

en matière d'exploitation de la faune sauvage" et "le trafic de la faune sauvage avec les cas des saisies nationale et internationale". L'atelier de Masuku a également porté sur la procédure pénale, l'éthique, la déontologie et la corruption.

Pour le coordonnateur des activités de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Conservation Justice, Kevin Makaya-Pambou, cet atelier avait pour objectif de "donner aux OPJ et APJ opérant dans la province du Haut-Ogooué, les rudiments nécessaires pour constater les infractions en matière de réglementation forestière dans les brigades et les cantonnements à travers la province". Avant de préciser que "Les échanges ont été fructueux et la compréhension bonne". Représentant le gouverneur du Haut-Ogooué, le préfet du département de Djouori-Agnili, Jean de Dieu



Photo: Guy MADJOUA S

Les OPJ et APJ du Haut-Ogooué au terme du séminaire.

Oyessi-W'Onfouya, a rappelé, à la clôture des travaux, le rôle de pionnier que tient le Gabon dans la sous-région d'Afrique centrale en matière d'application

de la loi sur la faune. De ce fait, il a exhorté l'ensemble des participants à une prise de conscience individuelle et collective pour une lutte acharnée dans la pro-

tection du patrimoine faunique du Gabon.

Il a conclu en invitant les uns et les autres OPJ et APJ à faire le relais des connaissances acquises.

Multipress : le dernier voyage de Rock Mac Robert

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

SAMEDI dernier en matinée, au domicile familial, sis à la "Cité municipale", tristesse et consternation se lisaient sur les visages des personnes venues rendre un dernier hommage au directeur de l'Agence "Multipress Port-Gentil", Rock Mac Robert, décédé le 17 février dernier.

Après la levée de la dépouille mortelle pour le cimetière de "Derrière Gabon Télécom", où a été inhumé, dans la stricte intimité familiale, le défunt, c'est la gorge nouée par l'émotion que le directeur général de Multipress-Gabon, Éric Fernand Boundono, a présenté ses condoléances et celles de tout le personnel de l'entreprise aux membres de la famille éplorée. Non sans avoir retracé la vie professionnelle du disparu.

"Très sincèrement, les mots me manquent pour exprimer notre

Photo: Jean Paulin Allogho



Rock Mac a été inhumé le week-end écoulé.

consternation. Tout le monde est totalement affligé, parce que, comme vous, nous avons été surpris par ce départ brutal. Il faut savoir que Rock Mac Robert a passé l'essentiel de sa carrière à Multipress. Dans cette entreprise, il a des collaborateurs, des collègues, des amis, des frères, et des sœurs. C'était quelqu'un qui était profondément apprécié de tout le personnel, exemplaire, éloquent avec un franc-parler, et de véritables compétences. Au nom de l'entreprise Multipress, nous vous présentons nos sincères condoléances", a-t-il dit.

Lambaréné : la direction provinciale des impôts sensibilise le syndicat des commerçants

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

APRÈS avoir pris ses fonctions de chef du centre des Impôts de Lambaréné, le 5 février dernier, Sosthène Didace Ngayila vient d'entamer des séances de travail avec l'ensemble des maillons économiques locaux. Le 23 février écoulé, il a échangé avec le Syndicat des commerçants de Lambaréné. Il était question, pour lui, d'édifier les contribuables locaux sur les nouvelles dispositions du Code général des impôts 2019. Notamment sur les obligations déclaratives et le droit du contribuable. Tout en les informant du lancement de la campagne de renouvellement de la patente pour l'année 2021. Concernant les nouvelles dispositions du Code des impôts 2019, il était essentiel de rappeler aux opérateurs économiques qu'au niveau du Gabon, il y a trois régimes d'imposition, à savoir :



Photo: DR

La délégation provinciale des Impôts du Moyen-Ogooué, après la rencontre avec le syndicat des commerçants.

l'impôt synthétique pour ceux qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 30 millions; scyntifié d'imposition (pour ceux réalisant un chiffre d'affaires compris entre 30 et 60 millions); et le régime d'imposition (le réel) pour ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 80 millions. L'une des préoccupations des opérateurs économiques est de constater, pour le regretter, que certains montants des patentes varient d'un moment à un autre. Le chef du centre s'est appuyé sur les nouvelles dispositions

du Code des impôts 2019, pour rappeler aux contribuables que ce phénomène permet en réalité l'équité entre tous les contribuables.

Désormais, les opérateurs économiques de la province du Moyen-Ogooué sont sensibilisés quant aux différents contours sur leurs devoirs et obligations envers l'État. Reste maintenant à les appliquer. Pour ne pas être en porte-à-faux avec la loi. Des sanctions étant prévues à l'encontre des opérateurs économiques réfractaires.